Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 022-212200745-20260423-2026_30-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE LE HAUT CORLAY

Département des Côtes d'Armor

Séance du 23 avril 2026

Date de la convocation
17/04/2026

Date d'affichage
17/04/2026

Nombre de membres
En exercice : 13
Votants : 13

A l'unanimité
Pour : 13
Contre : 0
Abstentions : 0

Réf	2026-30

L'an 2026, le 23 avril à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de LE HAUT CORLAY, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Fabris TREHOREL, Maire

Présents : Fabris TREHOREL, Maire ; M RAOULT Jean-Philippe ; Mme PALARIC Estelle, adjoints ; M COLLIN Patrice ; M GUERIN Jean-Louis ; M HERVE Gaëtan ; Mme LE PAVEC Claire, conseillers délégués ; Mme CHELIN Stéphanie ; Mme DANIEL Aurélie ; Mme LE GALL Mélanie ; Mme LE TEXIER Jacqueline ; M LEVRIER Alain ; Mme Nelly MOPIN, conseillers

Absents :

Secrétaire de séance : Mme Estelle PALARIC

Objet de la délibération : Vote des subventions communales 2026

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les demandes de subventions qu'il a reçues en mairie pour l'année 2026. Il propose d'étudier chaque demande et de décider de la somme à allouer.

Pour éviter tout conflit d'intérêt les conseillers membres d'une association n'ont pas pris part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité décide :

D'ATTRIBUER les subventions suivantes :

DOMAINE	ASSOCIATION	MONTANT ACCORDE EN 2026
Associations communales et intercommunales	Association des Jeunes	2 500.00 €
	Les Ainés du Vieux Château	200.00 €
	Vivre au Pays de Corlay	700.00 €
	Asso. Des Courses Hippiques	370.00 €
	Société de Chasse	600.00 €
	Association des Anciens Combattants	200.00 €
	Gaule Corlaysienne (entretien des rivières)	50.00 €
	L'Amicale des Sapeurs-pompiers de Corlay	200.00 €
	Association ULTIMO - La Harmoye	40.00 €

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 022-212200745-20260423-2026_30-DE

Affaires scolaires & sportives	Activités scolaires – *élèves jusqu'en classe de terminale, sur présentation du justificatif*	**22€/enfant**
	Voyage scolaire - *élèves jusqu'en classe de terminale, sur présentation du justificatif*	**15€/enfant /nuitée**
	MJC Quintin	**22€ / enfant**
	Football Club La Croix Corlay	**1 500.00 €**
	Sports et Loisirs du Pays de Corlay	**500.00 €**
	Judo Club Pelemois - St Nicolas du Pelem	**22€ / enfant licencié**
Médico-social	MFR Loudéac	**200.00 €**
	Croix Rouge Française - Trégueux	**40.00 €**
	Secours catholique -St Brieuc	**40.00 €**
	Secours Populaire Pays de Quintin	**40.00 €**
	Rêves de Clown - St Brieuc	**100.00 €**
	FRANCE ADOT 22 - Trevou Treguignec	**50.00 €**
	CAAH 22 St Brandan	**60.00 €**

D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE les jour, mois et an que dessus.
POUR EXTRAIT CONFORME.
Le Maire,

